l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

MISE À JOUR FICHIER NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ENREGISTREMENT OU MODIFICATION DES COORDONNÉES BANCAIRES PROFESSIONNELLES

Je soussigné :

Nom Prénom

Fonction

Certifie que le RIB transmis au nom de :

Nom Prénom

Profession

☐ Est un compte bancaire professionnel ou un compte bancaire dédié uniquement à l'usage professionnel

☐ N'est pas un RIB virtuel *(RIB qui permet un versement ou prélèvement unique)*

Fait à

Le

Signature du conseiller bancaire
Cachet de la banque obligatoire

Dans le cadre de sécurisation de la procédure des enregistrements des coordonnées bancaires à la demande d'un établissement / d'un professionnel de santé lors de la création d'une activité ou lors d'une modification d'un RIB, l'Assurance Maladie est autorisée à contrôler les informations dans l'outil « FICOBA » - aucun RIB ne sera enregistré ou modifié dans les fichiers de l'Assurance Maladie, tant que le RIB ne sera pas visible sur cet outil.

Le fichier national des comptes bancaires et assimilés, FICOBA, est un fichier détenu par l'administration fiscale. Il enregistre, sur la base des déclarations faites par les établissements bancaires, l'ensemble des comptes bancaires ou assimilés (comptes postaux, comptes épargne) existant sur le territoire national.

Caisse primaire d'assurance maladie du Doubs
25 036 Besançon Cedex
www.ameli.fr

Assurés 36 46
Professionnels de santé 36 08
Employeurs 36 79
(Service gratuit + prix d'appel)